Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 15/10/2024 à 11h45
Réference de l'AR : 054-200043693-20240926-2024_053-DE
Affiché le 15/10/2024 ; Certifié exécutoire le 15/10/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 24-07-02

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 26 SEPTEMBRE 2024

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents		(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)		(b)
Nombre de procurations		(c)
Soit un total de votants potentiels de		(a+b+c)

Objet
Demande de Subvention. Fanfare de Pierrepont. Festival de Musique

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* :MARIEMBERG JF (ALLONDRELLE)- MULDER D (BASLIEUX)- MOSCATO P (BAZAILLES)- GEORGES D (DONCURT) - WEISS J (EPIEZ)- G BIANCHI (GRAND FAILLY)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JL THOMAS (FRESNOIS)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON- E LAHURE (Longuyon)- J SAILLET (LONGUYON)- FOULON N (longuyon)- -M POLLRATZKY (LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)—LECOINTRE C (LONGUYON)- BORASO (LONGUYON)—BIZOT H (LONGUYON)- PAQUIN G (LONGUYON) – MOINEAUX (PIERREPONT)- FAIETA M (PIERREPONT)- SIROT A (ST JEAN)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)- R JENNESSON (ST SUPPLET) - ROESER D (TELLANCOURT)- JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)- VERRON L (VILLE HOUDLEMONT)- GILLARDIN E (VILLERS LE ROND)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)*: ROUYER G (COLMEY)- GOFFARD B (VILLERS LA CHEVRE)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** AZZARA JF (BEUVEILLE) à THOMAS J - GUILLIN P (BEUVEILLE) à MOINEAUX J (PIERREPONT)– GRETHEN P (CHARENCY) à WEISS J (EPIEZ)- PIERRET JJ (MONTIGNY SUR CHIERS) à JACQUE JP (LONGUYON)- WOJCIK JL (LONGUYON) à PIEDFER D (LONGUYON)- TROMBINI AM (LONGUYON) à BORASO M (LONGUYON) – HOUSSON L (LONGUYON) à FOULON N (LONGUYON**)**

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 30/09/2024, que la convocation du Conseil avait été faite le 20 AOUT 2024 Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

La présidence de la « Fanfare de Pierrepont » sollicite la CCT2L pour l'obtention d'une subvention pour l'organisation de son Festival de musique.

« La fanfare de Pierrepont est née en 1876, nous fêterons nos 150 ans d'existence dans deux ans.

Depuis sa création notre association a pour principe d'organiser beaucoup de manifestations qu'elles soient musicales ou non tout au long de l'année.

L'épisode Covid qui a touché tout le monde nous a fait du tort, privé de tout rassemblement culturel ou convivial pendant un certain temps, notre Fanfare était en sommeil.

Nous avons tenu bon et c'est avec une grande détermination que nous avons réussi à sortir de cet épisode compliqué, et tout fait pour que notre association musicale revive à nouveau.

Tous les ans la Fanfare de Pierrepont organise une brocante et tous les deux ans s'y greffe un festival de Musique.

Cette année nous organisons donc notre premier Festival de Musique et brocante post covid, c'est dire si cela a de l'importance. Cette journée festive est attendue de tous.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 15/10/2024 à 11h45
Réference de l'AR : 054-200043693-20240926-2024_053-DE
Affiché le 15/10/2024 ; Certifié exécutoire le 15/10/2024

Ce Festival permet de réunir des musiciens d'univers divers et variés, souvent prêt à faire plusieurs centaines de kilomètres pour se retrouver ou se découvrir.

La brocante quand a elle attire de nombreux exposants et visiteurs chaque année. Pour atteindre un nombre important de visiteurs nous avons fait le choix de gratuité aussi bien pour les exposants que pour les entrées au Festival de Musique et sur la brocante.

Ces animations annuelles font vivre nos petits villages et permettent à de nombreuses personnes d'avoir accès au divertissement et à la culture.

En espérant avoir retenu votre attention sur l'importance de continuer à organiser différentes manifestations, je me tiens à votre disposition ».

L'association joint à sa demande son budget prévisionnel :

Recettes	**Dépenses**
Recettes Journée 2000,00€ Subvention Commune 500,00 € Subvention T2L 1500,00 € CCP Fanfare de Pierrepont 1000,00 €	Affiches et flyers 500,00 € Divers Groupes et Fanfares 3000,00 € Matériels et divers fournitures 500,00 € Repas et vin d'honneur 1000,00 €
TOTAL 5000,00 €	**TOTAL 5000,00 €**

L'association sollicite une subvention à hauteur de 1500€.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

AVEC 37 POUR 1 NON PARTICIPATION AU VOTE (MOINEAUX J)

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 1500€ à la Fanfare de Pierrepont pour l'organisation de son festival 2024

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 15/10/2024 à 11h45
Réference de l'AR : 054-200043693-20240926-2024_053-DE
Affiché le 15/10/2024 ; Certifié exécutoire le 15/10/2024

Le Président

Fait à LONGUYON le 30/09/2024

Jean-Pierre JACQUE